Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

RECEPISSE DE DEPOT

C O M I D
RTE NATIONALE - HYPERMARCHE CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

V/REF :
N/REF : 80 C 2 / 2008-A-91

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE BETHUNE certifie qu'il a reçu le 14/01/2008,

Acte S.S.P. en date du 20/11/2006
- CHANGEMENT DE MEMBRE

Concernant la société

C O M I D
Groupement d'intérêt économique
RTE NATIONALE - HYPERMARCHE CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-91 le 14/01/2008

R.C.S. BETHUNE 319 862 900 (80 C 2)

Fait à BETHUNE le 14/01/2008,

Le Greffier

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

COMID

Groupement d'Intérêts Economique
Régi par l'Ordonnance du 23/09/1967
Siège Social : HYPERMARCHE CORA
1115 Avenue de la Libération – 62700 BRUAY LA BUISSIERE
RCS BETHUNE C 319 862 900

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2006 A 10 HEURES 30

Etaient présents :

- Monsieur Michel VAILLANT - Président
- Madame Joëlle VAILLANT - Administrateur
- Monsieur Jean-Marie DENOYELLE - Administrateur
- Madame Carole GERARD – VOYANCE
- Madame Véronique DENOYELLE – TOP CHAUD
- Monsieur Hervé DELBARRE - PRESSING

Certifiée conforme

Représentés :

- SARL FABIEN COIFFURE par Madame Joëlle LARIVIERE VAILLANT
- MISTER MINIT par Monsieur Pascal WOJCIK
- CLEOR par Madame Isabelle VILCOT
- Monsieur René BOURGEOIS par Monsieur Pascal WOJCIK
- Monsieur Jean-Luc HAIGNERE par Monsieur Michel VAILLANT
- NOCIBE par Madame Anne CAES
- SARL JMG par Madame Véronique DENOYELLE

Absent :

- Monsieur Jean-Pierre QUILLIOT – Administrateur

Absents non excusés :

- PHOTO STATION
- OBAÏBI
- MICROMANIA
- JENNYFER
- ESTA III

Les Adhérents du Groupement COMID, GIE régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967, dont le siège social est à BRUAY LA BUISSIERE (62700) – Centre Commercial CORA, se sont réunis au dit siège, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettres recommandées en date du 26 Octobre 2006 envoyées par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel VAILLANT, Président du Conseil d'Administration du Groupement.

Madame Véronique DENOYELLE et Monsieur Pascal WOJCIK, les deux adhérents présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Il est ici précisé que l'article 13 des Statuts du Groupement précise que chaque membre de l'Assemblée dispose d'une voix pour lui-même et d'autant de voix qu'il représente d'autres membres, sans pouvoir excéder un total de quatre voix.

Madame Lydie LAVERSIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Adhérents présents ou représentés sont un nombre de 10 représentants plus de 66 % des Adhérents du Groupement.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, par application de l'article 15 des Statuts du Groupement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

* la copie des lettres de convocation adressées aux Adhérents du Groupement ;
* les récépissés postaux d'envoi de ces lettres ;
* la feuille de présence de l' Assemblée ;
* les pouvoirs des Adhérents représentés par des mandataires ;
* le rapport du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées ;
* une copie des statuts du Groupement.

Le Président rappelle ensuite que les Administrateurs se sont réunis en Conseil d'Administration le Jeudi 24 Octobre 2006 afin de délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration ;
2. Démission de la Société ESTA III / enseigne L'ESTAMINET représentée par Monsieur RICHARD
3. Adhésion de la SARL L'ESTAMINET-BRUAY représentée par Monsieur BERGER
4. Demande d'extension des activités de la Société MISTER MINIT
5. Modification statutaire ;
6. Rapport du Président sur la commission de sécurité ;
7. Questions diverses ;
8. Pouvoir et publicité à donner au Président.

Monsieur le Président donne alors lecture de son rapport et des résolutions proposées.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, il est mis aux voix les motions suivantes :

- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT fait lecture du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du jeudi 26 Octobre 2006 afin de donner pouvoir au Président de convoquer l'assemblée générale sur les questions suivantes :

1. Rapport du conseil d'administration ;
2. Démission de la Société ESTA III / enseigne L'ESTAMINET représentée par Mr RICHARD ;
3. Adhésion de la SARL L'ESTAMINET-BRUAY représentée par Mr BERGER ;
4. Demande d'extension des activités de la Société MISTER MINIT ;
5. Modification statutaire ;
6. Rapport du Président sur la commission de sécurité ;
7. Questions diverses ;
8. Pouvoir et publicité à donner au Président.

Les membres du Conseil d'Administration du GIE COMID se sont réunis afin de donné pouvoir au Président aux fins de convoquer l'assemblée générale pour agrément de la SARL L'ESTAMINET - BRUAY représentée par Monsieur BERGER Philippe sous réserve du parfait règlement au GIE COMID du dépôt de garantie, des droits d'assemblée et de recevoir la démission de la société ESTA 3 / ENSEIGNE L'ESTAMINET représentée par Monsieur RICHARD Christian sous réserves du parfait règlement du compte en débit au GIE COMID

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT fait savoir à l'assemblée que la Société ESTA III / enseigne L'ESTAMINET représentée par Monsieur Christian RICHARD est à jour de tout règlement remis et encaissé et ceci à la date du 20 novembre 2006 qu'il a reçu par courrier recommandée la lettre de démission de la Société ESTA III a effet au 30 novembre 2006 ainsi que la lettre d'adhésion de la SARL L'ESTAMINET – BRUAY représentée par MR Philippe BERGER et les chèques de dépôt de garantie et de frais d'assemblée a effet au 1er décembre 2006.

Monsieur le Président, Michel VAILLANT fait remarqué à l'assemblée que le gérant de la Société ESTA III étant à l'ordre du jour n'est pas présent et n'a pas retourné son pouvoir, que si le quorum n'avait pas été suffisant l'assemblée n'aurait pu être tenue.

PREMIERE MOTION

- DEMISSION DE LA SARL ESTA III / enseigne L'ESTAMINET

SOCIETE ESTA III
Le 19/09/2005

* Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage

Aucune observation est faite. L'assemblée passe au vote :

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents acte la démission de la :

- SARL ESTA III Siège social Centre Commercial CORA 1115 Avenue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE sous le numéro RCS de Béthune 484 824 537

Au GIE COMID à effet du 30 Novembre 2006 sous réserve de l'adhésion de la

- SARL L'ESTAMINET – BRUAY dont le siège social se trouve au Centre Commercial CORA – 1115 Avenue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE RCS en cours a effet au 1er décembre 2006

Et du règlement des charges afférentes à la cellule à effet du 30 novembre 2006 au plus tard aux conditions prévues par les statuts et dans l'activité prévue au bail, il est à dire : Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage

Cette motion mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME MOTION

- ADHESION DE LA SARL L'ESTAMINET – BRUAY

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents acte l'adhésion de la :

- SARL L'ESTAMINET – BRUAY Centre Commercial CORA – 1115 Avenue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE RCS en cours

Au GIE COMID à effet du 1er Décembre 2006 aux conditions prévues par les statuts et dans l'activité prévue au bail, il est à dire : Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage
Cellule 167 m² et sous réserve de la démission de la

- SARL ESTA III / enseigne L'ESTAMINET siège social Centre Commercial CORA à BRUAY LA BUISSIERE (62700)

Et du parfait règlement du dépôt de garantie et des droits d'assemblée au GIE

Monsieur le Président, Michel VAILLANT, acte la demande de Monsieur Jean-Marie DENOYELLE, Administrateur du GIE COMID d'annexer les courriers de respect des statuts et notamment des activités de chaque adhérent au présent procès-verbal. Monsieur Jean-Marie DENOYELLE fait savoir également qu'a sa toute première rencontre avec Monsieur BERGER celui-ci ne savait pas trop comment fonctionne le GIE et que le vendeur aurait pu expliquer à l'acheteur la réglementation du GIE COMID et notamment les statuts avec le respect des activités et les clauses de non concurrence

Monsieur Pascal WOJCIK nous fait part que c'est la dernière fois qu'il vote pour une cafétéria.

L'assemblée passe au vote

Cette motion mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME MOTION

- DEMANDE D'EXTENSION D'ACTIVITES POUR LA SOCIETE MISTER MINIT

La Société MISTER MINIT sollicite une extension de la destination des lieux à la vente, à titre accessoires, de cartouches d'encre pour imprimantes.

ANCIENNE MENTION

- MINIT France SA
 Le 10/07/1987 et le 23/06/1989 et le 30/11/1998

 * Clés et talons minutes, cartes de visite, réparations de chaussures, duplication de clés, imprimerie, photocopies, gravures, plastification, plaque auto, tampons, revente de produits et accessoires.

NOUVELLE MENTION

- MINIT France SA
 Le 10/07/1987 et le 23/06/1989 et le 30/11/1998 et le 20/11/2006

 * Clés et talons minutes, cartes de visite, réparations de chaussures, duplication de clés, imprimerie, photocopie, gravures, plastification, plaque auto, tampons, revente de produits et accessoires, vente de cartouche d'encres pour imprimantes.

L'assemblée passe au vote

Cette motion mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME MOTION

- MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2006 donne pouvoir au Président à l'effet de mettre à jour les statuts du GIE COMID comme suit :

ESTA 3 / enseigne L'ESTAMINET
Le 19/09/2005
167 m²

Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage.

DEMISSION

SARL L'ESTAMINET - BRUAY
Le 01/12/2006
167 m²

Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage

ADHESION

L'assemblé passe au vote

Cette motion mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMMISSION DE SECURITE

Le Président, Michel VAILLANT rappel que trois magasins ont fait l'objet de fermeture administrative et qu'il a reçu les levées de réserves pour ceux-ci.
Le Président, Michel VAILLANT fait savoir qu'il effectuera une pré-visite de sécurité avec le RP2 vers le 15-20 janvier 2007 et que la commission de sécurité départementale puisse faire des visites surprises.

Le Président, Michel VAILLANT fait savoir que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle il fera voter un texte de réglementation pour les travaux effectués concernant les dossiers à établir pour toutes les cellules qui auront des problèmes avec la commission départementale de sécurité. Qu'il est anormal que le temps passé pour effectuer ces dossiers soit compris dans les charges générales annuelles et que se soit toutes les cellules qui payent pour celles qui ne respectent pas la mise aux normes suite aux vérifications de la commission de sécurité départementale.

- QUESTIONS DIVERSES

Le Président, Michel VAILLANT, rappelle l'opération chéquier du 15 novembre au 9 décembre, opération qui fut très difficile à réaliser cette année et notamment les bons d'achats à rembourser seul ceux qui sont inscrits en rouge NE SONT VALABLE UNIQUEMENT DANS LA GALERIE MARCHANDE seront remboursés et qu'en aucun cas, les bons qui ne concerne pas notre opération chéquier 2006 ne seront repris.
Après avoir reçu les retours de ces bons et étude des commerces ayant plus ou moins reçus ces bons d'achats, il sera distribué en compensation des bons spécifiques aux magasins n'ayant pas travaillé suite à cette opération.
Pour ne pas avoir de confusion avec les bons distribués et ceux de CORA, le Président, Michel VAILLANT, fait passer à l'assemblée un exemplaire bon d'achats établit par le GIE COMID.

En ce qui concerne les animations 2007, le Président, Michel VAILLANT, propose de se réunir fin janvier ou début février.

CINQUIEME MOTION

- POUVOIR, PUBLICITE

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte rendu qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

P. WOJCIK **LES SCRUTATEURS**

V. DENOYELLE